

CONCOURS D’AFFICHES POUR LA MARCHE DES FIERTES DE PARIS ET LE PRINTEMPS DES ASSOCIATIONS 2015

L’OBJET DE LA COMMUNICATION

L’interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (Inter-LGBT) organise un concours d’affiche doté de 600 euros afin de sélectionner les affiches des deux grands événements qu’elle organise chaque année, la Marche des Fiertés de Paris (anciennement appelée gaypride) et le Printemps des Associations, salon des associations LGBT franciliennes. Afin d’avoir une communication plus harmonieuse, il est demandé aux candidat-e-s de proposer a minima deux projets d’affiches ayant une cohérence graphique l’un avec l’autre, une pour chaque événement, au format A3 vertical. **Ces deux affiches ont pour objectif d’attirer un maximum de participants-tes aux deux événements que sont la Marche des Fiertés et le Printemps des Assocés.**

LE CONTEXTE

L’Interassociative Lesbienne, Gaie, Bi et Trans, est une Association loi de 1901, regroupant près de 60 associations lesbienne, gaie, bi et trans et de défense des droits humains.

L’Inter-LGBT a pour but de lutter contre les discriminations fondées sur les mœurs, l’orientation ou l’identité de genre, dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales. L’Inter-LGBT organise chaque année la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans, le Printemps des Assocés (conférence et salon) et d’autres interventions publiques ; elle participe au dialogue politique et social ; elle soutient des projets inter-associatifs et favorise à la fois la visibilité des associations LGBT et l’émergence d’une stratégie collective.

La Marche des Fiertés est l’une des manifestations les plus importantes de France et l’événement LGBT le plus important de l’année. Anciennement appelée gaypride, elle existe à Paris depuis 1981 et commémore les émeutes de Stonewall (New York), en 1969. La Marche attire chaque année plus d’un demi-million de participant-e-s venu-e-s de France ou d’ailleurs, LGBT et hétérosexuel-le-s, jeunes et moins jeunes. C’est un défilé revendicatif et politique qui a su garder sa dimension festive et populaire. Cette manifestation réclame la pleine égalité des droits entre les personnes LGBT et hétérosexuelles et dénonce les discriminations et violences dont sont encore victimes les lesbiennes, les gays, les bi-e-s et les trans.

Le Printemps des Assocés est le salon francilien qui rassemble plus de 100 associations lesbiennes, gaies, bi et trans, à vocation culturelle, conviviale, familiale, politique, sportive, professionnelle, de prévention ou de défense des droits humains... et leur permet de présenter leurs activités à plus de 4000 visiteurs chaque année dans une ambiance conviviale. C’est aussi l’occasion de participer à des conférences et ateliers organisés par les associations sur diverses thématiques LGBT.

LE MESSAGE À FAIRE PASSER

Pour l'affiche de la marche

La Marche des Fiertés aura lieu le samedi 27 juin 2015. Venez défiler pour demander la pleine égalité des droits entre personnes hétérosexuelles et personnes LGBT et lutter contre les discriminations et violences dont elles sont victimes.

Pour l'affiche du printemps

Le Printemps des Assocés aura lieu le 11 avril 2015. Venez découvrir la richesse et la diversité du monde associatif LGBT.

LE TON

Il doit véhiculer l'aspect revendicatif (surtout pour la Marche des Fiertés), sans gommer la dimension festive des événements. On doit comprendre tout de suite qu'il s'agit d'événements LGBT.

Outil de communication d'une organisation militante, les affiches devront être en phase avec les valeurs portées par l'inter-LGBT : respect des différences, de la pluralité et de la parité et lutte contre les différentes formes de discriminations.

LES CIBLES

Les personnes LGBT

Les personnes lesbiennes, gaies, bies et trans connaissent bien la Marche des Fiertés, un peu moins le Printemps des Assocés si elles ne sont pas engagées dans des associations. Néanmoins, il est important de leur rappeler l'existence des ces événement et de les encourager à se déplacer. C'est la cible prioritaire du Printemps des Assocés.

Les personnes hétérosexuelles soutenant l'égalité des droits

Nombreuses sont les personnes soutenant la lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes LGBT, mais qu'il faut convaincre de s'engager. Il s'agit donc de leur faire connaître ces événements et de leur monter l'importance d'y participer, notamment pour la Marche des Fiertés. C'est la cible prioritaire de la communication de la Marche.

LES MENTIONS

Pour l'affiche de la Marche

L'affiche devra contenir OBLIGATOIREMENT :

- Le nom de l'évènement : Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bies et trans
- La date : samedi 27 juin 2015
- Le lieu et l'heure de départ et le lieu d'arrivée, l'heure de départ (Ceux-ci n'étant pas encore fixés, reprendre ceux de l'an dernier, à savoir Luxembourg-République, 14H).
- Ils devront pouvoir être modifiés sur les visuels le cas échéant)
- Le logo de l'Inter -LGBT et un renvoi sur le site : plus de renseignements sur Marche.inter-lgbt.org
-
- Un emplacement pour le mot d'ordre (pour mémoire, l'année dernière celui-ci était : *Nos vies, nos corps, nos familles, plus de droits pour tou-te-s !*)
- qui sera déterminé par le pôle politique de l'Inter-LGBT en début d'année prochaine ; prévoir donc un espace dédié.
- Un emplacement pour les logos partenaires en bas de l'affiche.

Pour l'affiche du Printemps

L'affiche devra contenir OBLIGATOIREMENT :

- Le nom de l'évènement : 16e Printemps des Assocés
- La date et l'heure : samedi 11 avril 2015, de 13H à 20H (et en plus petit : ateliers et conférences : dimanche 12 avril, de 14H à 18H)
- L'adresse : Espace des Blanc Manteaux, 48 rue Vieille du Temple, 75004 Paris, M° Saint Paul
- La mention : entrée gratuite
- Le logo de l'Inter LGBT et un renvoi sur le site : plus de renseignements sur printemps.inter-lgbt.org
- Un emplacement pour les logos partenaires en bas de l'affiche.

LES FORMATS ET DECLINAISONS

Le choix des projets qui seront retenus portera sur des maquettes de l'affiche, au format A3 (.jpg ou .pdf), toutefois les projets retenus devront être exécutés à l'aide d'un logiciel de PAO et livré en haute résolution aux formats pdf et natif (illustrator ou indesign), avec l'ensemble des liens (en haute définition : 300 dpi pour un import à 100%).

Si les projets retenus nécessitent des modifications, ces derniers devront être modifiés selon les demandes de l'Inter-LGBT.

Afin d'assurer une communication globale les visuels devront être déclinables. Une partie de ces déclinaisons seront effectuées par l'Inter-LGBT, mais le ou la lauréat-e devra effectuer les déclinaisons suivantes :

- Pour le printemps des Assocés : Un flyer A5 recto / verso, un bandeau Internet (728 x 90 pixels) et une cover facebook (715x266 pixels)
- Pour la marche des Fiertés : Une affiche format 60x80cm, Un flyer A5 recto/verso un bandeau Internet (728 x 90 pixels) et une cover facebook (715x266 pixels)

DOTATION

Bien que l'Inter-LGBT fonctionne sur le principe du bénévolat, une dotation en chèques-cadeaux de 600 € (SIX CENTS EURO) sera offerte au lauréat du concours, sous forme de chèque-cadeau.

D'autre part, en plus du crédit de l'auteur sur les affiches, l'Inter-LGBT communiquera sur son site, sur les réseaux sociaux et à la presse le nom du ou de la lauréat-e-s et renverra sur son éventuel site internet.

LES DÉLAIS

Les projets sont à envoyer pour le dimanche 25 Janvier 2015 minuit au plus tard, par mail à l'adresse marche@inter-lgbt.org ou par envoi courrier à l'adresse suivante (cachet de La Poste faisant foi) :

Inter-LGBT

Concours d'affiche

c/o Maison des associations du IIIe boîte n°8

5, rue Perrée 75003 PARIS



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les responsables de l'Inter-LGBT se tiendront à votre disposition pour répondre à vos questions sur le brief le 13 Décembre 2015 à la maison des associations du IIIe arrondissement de Paris (5 rue Perrée, M° Temple ou République) à partir de 13h30. Vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse marche@inter-lgbt.org

NOTA BENE

Chaque participant-e peut présenter plusieurs projets. Par ailleurs, les projets présentés doivent être libres de tout droit de propriété intellectuelle. Les participant-e-s garantissent également, le cas échéant, avoir recueilli les autorisations de publication de l'image des personnes figurant dans l'œuvre présentée et joignent à leur envoi une autorisation de publication dûment remplie et signée des personnes figurant sur l'œuvre accompagnée d'une copie de leur pièce d'identité. Les participant-e-s céderont à l'Inter-LGBT l'original de leur œuvre ainsi que, en toute exclusivité, l'ensemble des droits d'exploitation des œuvres, notamment les droits de reproduction, sur tout support existant ou à venir, pour une durée de deux années à compter de la publication des résultats. Les projets seront analysés par un jury spécifique. Que la réponse soit positive ou négative, les candidat-e-s seront contacté-e-s dans les deux mois suivants la date limite de remise des projets, soit le 10 Février 2015 au plus tôt.